

Simplifier la vie des familles d'accueil

FAMILLES Rachid Madrane taille dans les lourdeurs administratives

- ▶ Le ministre de l'Aide à la Jeunesse présente son plan pour faciliter la vie des familles d'accueil.
- ▶ L'objectif est aussi de valoriser ces familles et d'en recruter de nouvelles.

C'est une petite révolution pour ces milliers de familles pas comme les autres. Rachid Madrane, le ministre PS de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait annoncé dès son entrée en fonction qu'il ferait des familles d'accueil une priorité. Par les principales mesures du plan qu'il nous a présentées en exclusivité, le ministre balaye les lourdeurs administratives qui empoisonnent la vie quotidienne des familles d'accueil. Des avancées concrètes donc, qu'il détaillera ce jeudi lors d'un colloque organisé pour les 40 ans de la Fédération des services de placement familial.

1 Un délai de sélection moins long

Si tout le monde peut devenir famille d'accueil, il existe évidemment une sélection préalable... qui prend du temps ! Actuellement, le délai est de 6 à 9 mois, avant la première rencontre avec l'enfant. À partir du mois de septembre, le ministre entend faire passer ce délai à 4 à 6 mois. Ce qui n'affectera en rien la qualité de la sélection, insiste-t-il : « le secteur estime que c'est jouable ». Par ailleurs, les procédures de recrutement diffèrent parfois d'un service de placement familial à l'autre. En discussion avec le secteur à ce sujet, le ministre voudrait harmoniser ces pratiques.

2 Exit les demandes d'autorisation à chaque décision

C'était sans doute les difficultés qui revenaient le plus dans la bouche des parents d'accueil. Partir ne fût-ce que quelques jours en dehors des frontières, inscrire l'enfant à l'école, décider de traitements médicaux de base : autant d'actes en apparence anodins pour lesquels les

parents d'accueil devaient systématiquement demander l'autorisation des parents biologiques, en passant par le service de placement. Par une circulaire, le ministre va demander à ces services de faire signer une autorisation aux parents biologiques qui sera valable pour une année entière. Une fois par an, famille d'accueil, famille biologique et enfant sont convoqués pour un « bilan ». C'est lors de cette signature annuelle du « programme d'aide », que les parents biologiques donneront leur autorisation préalable pour les actes précédemment cités. Il ne s'agit pas de déchoir les parents biologiques de leurs droits, précise le ministre, qui se dit d'ailleurs opposé à l'idée de créer un statut juridique pour les familles d'accueil, comme le prévoit la Déclaration de politique générale du Fédéral : « *Il ne s'agit pas d'une adoption ! Or donner un statut aux uns c'est forcément retirer des droits aux autres. Nous serions plutôt pour octroyer aux familles d'accueil de nouveaux avantages : un « congé d'accueil », et l'accès au « congé parental ».*

3 Des frais remboursés plus rapidement

Il existe actuellement une notion de « frais spéciaux avec autorisation » : c'est-à-dire que pour des frais d'orthodontie ou de psychologie, par exemple, les familles d'accueil doivent obtenir et l'accord des parents biologiques et celui de l'administration pour pouvoir entamer les traitements et en être remboursés. De plus, les services de placement doivent d'abord recevoir l'argent de l'administration, une fois qu'elle donne son accord, avant de pouvoir rembourser les parents d'accueil à leur tour. Conclusion, les remboursements prennent parfois 4 à 6 mois. Dès le mois de mai prochain, ce sera fini ! On supprime la notion de « frais spéciaux » et seule la prescription médicale suffira à se faire rembourser. Quant aux services de placement, ils seront dotés d'une « caisse », calculée sur les chiffres moyens des deux années précédentes, pour rem-

boursier directement les parents d'accueil. « *On inverse la logique, explique le ministre, on part de l'idée qu'on fait confiance à ces familles, et le contrôle se fera a posteriori* ». Ce changement sera d'abord impulsé par une circulaire, tandis que la modification de l'arrêté est en marche mais prendra plus de temps.

4 Plus de « liste de présences »

Jusqu'ici, la famille d'accueil doit, pour chaque mois, remplir une « liste de présence » de l'enfant (alors que la plupart du temps, il est là tous les jours). Elle doit alors calculer le montant de l'indemnité qui lui est dû (les familles d'accueil ne sont pas rémunérées mais ont droit à une petite indemnité par jour) pour le mois et en déduire l'allocation familiale de l'enfant qu'elle touche déjà. À présent, les listes de présence devraient disparaître et Rachid Madrane désire fixer une seule indemnité mensuelle forfaitaire en fonction de l'âge de l'enfant (350 euros par mois). Ce point n'est cependant pas encore finalisé, en raison du transfert des allocations familiales.

5 L'objectif ? Plus de familles d'accueil !

On le sait, les familles d'accueil dites « externes » ne sont jamais assez nombreuses. Malgré les campagnes, les chiffres peinent à décoller. Chaque année, on recrute entre 35 et 70 nouvelles familles d'accueil, soit juste assez pour compenser les familles qui sortent du circuit. Le ministre de l'Aide à la Jeunesse lancera une importante campagne au second trimestre de l'année 2015. L'objectif serait de recruter 100 à 150 familles par an. « *Nous aurions pu lancer cette campagne plus tôt, mais nous désirions d'abord avancer sur le fond, explique Rachid Madrane. Aujourd'hui, on facilite la vie des familles, et on espère que cela rendra leur rôle plus attractif. Je veux vraiment valoriser ces familles qui font le choix d'accueillir un enfant. La société doit les reconnaître : c'est une chouette aventure humaine pour elles mais c'est super important pour les gosses !* » ■

ELODIE BLOGIE

témoignage « Ma fille a deux mamans »

Catherine et son mari avaient déjà deux enfants (qui ont aujourd'hui 20 et 15 ans) lorsqu'ils ont décidé d'être famille d'accueil. « Nous voulions accueillir un troisième enfant. Nous avions pensé à l'adoption mais celle-ci représente un déracinement pour l'enfant alors que l'accueil est une continuité. L'enfant a une histoire et une famille biologique », raconte Catherine.

Il y a dix ans, toute la famille accueille donc une petite fille âgée de trois ans. « Nous avions déjà deux garçons. Notre seule demande était d'avoir une fille. Peu importe l'origine ou l'histoire. On nous a montré une photo et nous l'avons aimée tout de suite. Ce qui est exotique pour nous c'est que ce soit une fille », confie-t-elle.

Samia (prénom d'emprunt) était dans un home. « Là, les enfants ne manquent de rien au niveau du confort. Mais c'est un désert affectif. C'est une communauté. Or, les enfants ont besoin d'exclusivité », pense-t-elle.

La relation entre Samia et ses parents d'accueil s'est faite par étapes. « Dans le home, ils ont un livre qui raconte l'histoire d'une maman oiseau qui s'occupe de son bébé. À un moment, elle n'a plus la force de le faire alors elle demande à sa voisine d'arbre si elle peut prendre son bébé dans son nid. Celle-ci accepte car elle en a déjà plusieurs. Les gens du home ont dit à Samia que nous

allions nous occuper d'elle car sa maman était fort fatiguée », se rappelle Catherine. Au début, les rencontres durent une heure ou deux puis une matinée... « À chaque fois c'était magique. » Samia ne s'installera chez Catherine et Éric qu'après 9 mois.

Rachid Madrane propose de réduire ce délai. « 9 mois c'est comme une grossesse. Entre le moment où on le décide et celui où elle arrive, il y a un processus. À l'époque, ça m'a paru long mais l'enfant a besoin de ce temps pour s'accrocher à la famille », estime Catherine.

« Elle a mon caractère »

Depuis, tout se passe très bien. Samia voit sa maman et le reste de sa famille (oncles, tantes et grands-parents) une fois par mois. « Elle dit qu'elle a deux mamans. C'est elle qui a décidé de nous appeler papa et maman. J'aime l'idée que deux mamans fassent grandir un enfant. Entre les deux familles, une histoire d'amour s'est créée », sourit Catherine. Avec les deux autres enfants, les relations sont bonnes aussi. « Il y a beaucoup d'amour. » Même si comme entre tous frères et sœurs, il peut y avoir quelques conflits. « Ce qui est amusant, c'est qu'elle me ressemble. Pas physiquement bien sûr. Mais elle a mon caractère. »

À entendre cette maman, l'ac-

cueil est un long fleuve tranquille. Rien à améliorer ? « Peut-être le fait qu'on doive demander une autorisation au juge dès que l'enfant déloue », avance Catherine. Pour le reste, « s'il y a un chantier à mener, c'est le recrutement. Je ne comprends pas qu'on ait encore recours à l'adoption alors que les homes sont remplis de bébés et d'enfants qui ont besoin d'attention. Je crois que ce qui fait peur c'est le partage de la parentalité. Mais aucun enfant ne nous appartient. Je n'ai qu'une envie c'est que mes enfants s'envolent. On me dit aussi : tu n'as pas peur qu'on te la reprenne ? Mais les enfants ne sont placés en famille d'accueil que lorsqu'il n'y a pas de retour possible dans la famille

biologique. L'État ne joue pas avec les enfants. »

Depuis le mois de juillet, Catherine et Éric accueillent un deuxième enfant, âgé de dix ans. « Nous sommes une famille libertaire. Nos dimanches on les passe aux manifs. Alors nous avons peur d'être jugés, de devoir se

contrôler... mais pas du tout. Le processus d'accueil est ouvert à toutes les familles : aux couples homosexuels, aux femmes célibataires... Les affiches qu'on voit dans le métro ne reflètent pas cette hétérogénéité », regrette Catherine. ■

VIOLAINE JADOUL

CHIFFRES

4.700 enfants accueillis en 2013

En 2013, en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus ou moins 3.600 enfants étaient accueillis dans une famille d'accueil. Il s'agit d'une « photographie » au 31 décembre 2013. Sur un an, on considère que quelque 4.700 enfants ont été au

moins un jour accueillis dans une famille. 75 % de ces enfants sont placés dans leur famille élargie : oncle, grands-parents, etc. Environ un millier d'enfants vivent donc dans une famille « externe ». Il est difficile d'établir combien d'enfants sont en attente d'une famille d'accueil. Ils sont entre

4.000 et 5.000 à vivre dans des institutions. Néanmoins, certains de ces enfants présentent un profil qui nécessite une prise en charge par des professionnels. Il n'est donc pas correct de dire qu'ils sont 4.000 en attente d'une famille d'accueil. Mais certainement des centaines...

E.B.L.